

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

7 NOVEMBRE 2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT L'ÉGALITÉ DES RÉCOMPENSES POUR LES FEMMES ET LES
HOMMES DANS LES COMPÉTITIONS SPORTIVES ORGANISÉES EN
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DÉPOSÉE PAR **MM. YVES EVRARD ET PHILIPPE DODRIMONT, MMES
LAETITIA BROGNIEZ ET VÉRONIQUE DURENNE, MM. OLIVIER
DESTREBECQ ET PATRICK LECERF ET MME LYSELINE LOUVIGNY.**

RÉSUMÉ

Lors d'un événement sportif organisé récemment à Bruxelles, la différence entre les récompenses remises aux hommes et aux femmes a particulièrement ému l'opinion publique.

Cette différence de traitement n'est pourtant pas neuve et, en octobre 2015 déjà, une proposition de résolution demandait l'instauration de prize money identiques lorsque les fédérations sportives reconnues organisent des événements ou compétitions identiques pour les hommes et les femmes.

Il semble nécessaire de revenir précisément sur cette question alors que le Parlement s'est déjà prononcé en faveur de la promotion du sport féminin.

Dès lors que des événements sportifs, similaires pour les hommes et les femmes, sont organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles, il semble, au XXI^{ème} siècle, que les récompenses doivent également être similaires.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT L'ÉGALITÉ DES RÉCOMPENSES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES COMPÉTITIONS SPORTIVES ORGANISÉES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	5

DÉVELOPPEMENTS

A l'issue du Marathon de Bruxelles qui se courait le dimanche 1er octobre dernier, deux photos ont très rapidement provoqué de nombreuses réactions. On y voyait que, si le vainqueur de la course masculine remportait 1.000€, l'athlète qui a gagné la course féminine ne remportait que 300€. Une aberration quand on sait que le parcours était identique, que la distance était bien entendu la même et que les conditions (météorologiques et autres) étaient similaires puisque les courses se déroulaient simultanément! Rien ne justifiait donc pareille discrimination.

Mais, si cette inégalité dans les gains fit autant parler d'elle, certainement suite à la publication des photos, il n'est malheureusement pas rare que les distinctions (prize-money, récompenses, etc.) soient plus élevées pour les compétitions des hommes que pour les compétitions des femmes.

Plusieurs arguments sont régulièrement avancés pour justifier ces différences :

- Le sport masculin est plus spectaculaire, davantage suivi à la télévision, dans les médias et par la population. Il y a également plus de public pour suivre les compétitions sportives masculines, dans les stades ou non, et donc davantage de recettes à pouvoir redistribuer aux vainqueurs hommes qu'aux vainqueurs femmes ;
- La performance sportive n'est pas identique : prenons l'exemple du tennis, où certains matchs se jouent en trois sets gagnants chez les hommes, jamais chez les femmes pour lesquels tous les matchs se jouent en deux sets ;
- Pour le sport amateur, l'argument du nombre de participants est régulièrement donné. Comme il y a plus d'hommes que de femmes qui participent à l'épreuve et paient des frais d'inscription, l'enveloppe à distribuer est plus importante et il est logique que les hommes reçoivent de plus fortes récompenses.

Au XXI^{ème} siècle, ces réponses ne tiennent cependant plus la route, et ce, pour plusieurs raisons :

- Les femmes, comme les hommes, s'entraînent dur. Le sport féminin tend d'ailleurs à se professionnaliser, ou à se semi-professionnaliser, de manière générale ;
- Le sport féminin est de plus en plus présent dans les médias. Rappelons que l'été 2017 fut d'ailleurs particulièrement prolifique à ce ni-

veau, notamment sur la RTBF, puisqu'elle a diffusé l'Euro féminin de football, l'ensemble de l'heptathlon de Nafissatou Thiam aux Mondiaux d'athlétisme de Londres, la médaille de bronze à l'Euro pour l'équipe nationale de basket ou encore la finale des championnats d'Europe de hockey pour les Red Panthers ;

- Pour les sportifs de haut niveau, la dotation reçue dans une compétition n'est parfois que la partie visible de l'iceberg. La plus grosse partie des revenus des sportifs de haut niveau découle des revenus publicitaires et des contrats de sponsoring. On peut donc harmoniser les revenus liés aux compétitions, à charge du marché publicitaire de valoriser les sportifs ou sportives à la mode comme il le souhaite.
- De nombreuses compétitions exigent des efforts similaires pour les hommes et les femmes : un match de foot masculin ou féminin se joue pendant 90 minutes sur un terrain identique ; un marathon fait, dans tous les cas, 42,9km ; les matchs de volley, de basket, de handball, se jouent sur les mêmes terrains pendant le même nombre de minutes. Seuls le tennis, par exemple dans les quatre tournois du Grand-Chelem et pour la Coupe Davis, ou certaines courses cyclistes, ont des durées ou distances différentes chez les hommes et chez les femmes.

Preuve que la tendance est à l'harmonisation des récompenses, de nombreuses fédérations ou tournois appliquent désormais une stricte égalité entre ce qui est offert aux hommes et aux femmes. L'égalité des gains est ainsi la norme en athlétisme, en natation, en ski alpin, en patinage artistique, en escalade, en plongée, en voile ou encore en beach volley.

C'est même le cas dans les tournois du Grand Chelem en tennis, qui restent pourtant, comme nous l'avons dit, des lieux où les efforts demandés et fournis ne sont pas totalement identiques.

Des fédérations sportives internationales et des grandes compétitions ont montré la voie. Pensons notamment à l'organisation des Iroman dont le règlement 2016 des épreuves prévoit que « les montants de primes doivent être offerts de manière égale aux hommes et aux femmes. »

Autre exemple en Belgique, et à un niveau moins élevé, le règlement du Belgian Circuit en tennis (qui organise les tournois étoilés en Messieurs 1 et Dames 1) impose un prize-money identique pour les simples messieurs et les simples dames.

Notons également que les primes octroyées par les comités olympiques nationaux, sont identiques pour les femmes et les hommes qui remportent une médaille aux Jeux Olympiques.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est déjà prononcé en faveur du développement du sport féminin. En effet, le 13 juillet 2016, le Parlement votait, à l'unanimité, une proposition de résolution visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des auditions avaient été menées dans notre Parlement et un texte complet avait été voté, reprenant des aspects relatifs à la communication, l'enseignement, la formation, la représentation des femmes dans les instances dirigeantes du sport ou encore la nécessaire collaboration avec les pouvoirs locaux.

La question de l'égalité des prize money ne faisait cependant par partie du texte, au contraire de celui déposé le 28 octobre 2015, portant le même titre, et qui demandait que le gouvernement :

- Incite « les fédérations sportives reconnues, et les pouvoirs publics, lorsqu'ils remettent une distinction honorifique à des hommes, à faire systématiquement de même avec les sportives féminines » ;
- Incite « les fédérations sportives reconnues, lorsqu'elles organisent des événements, compétitions, identiques pour les femmes et les hommes, à prévoir des récompenses, prix, prize-money identiques ».

Ce premier texte ne fut malheureusement pas voté.

Le Parlement peut, désormais, revenir sur ce manquement et se prononcer sur cet aspect précis de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le sport.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT L'ÉGALITÉ DES RÉCOMPENSES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES COMPÉTITIONS SPORTIVES ORGANISÉES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Considérant :

- Le rôle important des pouvoirs publics pour combattre les stéréotypes ;
- Le succès annoncé par l'appel à projets « Egalité et mixité' dans le Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles » mis en place par le Gouvernement et confirmant ainsi une réelle demande de la part des acteurs de terrain ;
- La proposition de résolution visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles votée à l'unanimité le 13 juillet 2016 ;
- Que de nombreuses fédérations décernent désormais des prix individuels tant aux sportifs qu'aux sportives ;
- Que les fédérations sportives commencent à insuffler une dynamique égalitaire en proposant des récompenses identiques pour les hommes et les femmes ;
- Que le Comité Olympique et Interfédéral Belge octroie la même prime de médaille aux sportives et aux sportifs lors de performances aux Jeux Olympiques ;
- Que, malgré tout, certaines inégalités subsistent et que, pour arriver à une harmonie totale, une impulsion parlementaire semble nécessaire.

Le Parlement demande au Gouvernement, lorsque les compétitions sont identiques :

- D'inciter les organisateurs d'événements sportifs, organisés et/ou soutenus financièrement ou sur le plan matériel par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à offrir des récompenses identiques pour les hommes et les femmes lorsque les épreuves sont équivalentes (même distance, même terrain, même durée, ...) et lorsque des prix sont remis systématiquement et spécifiquement pour les compétitions masculines et féminines ;
- D'encourager les organisateurs d'événements privés, non soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à pratiquer de la même sorte ;

- D'imposer à l'Adeps et aux différentes fédérations sportives reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles une réflexion sur leurs règlements, et la remise, pour toutes leurs compétitions, de récompenses identiques ;
- D'inciter les fédérations sportives à contacter les organisateurs de compétitions privées dans leurs disciplines afin qu'ils remettent également des prix identiques.

Yves EVRARD

Philippe DODRIMONT

Laetitia BROGNIEZ

Véronique DURENNE

Olivier DESTREBECQ

Patrick LECERF

Lyseline LOUVIGNY